



## **BAREME HONORAIRES TRANSACTIONS \***

Ce barème d'honoraires est calculé forfaitairement ou en pourcentage

En fonction :

1) Du prix net Vendeur (mandat de vente) \*\*

2) Du prix d'achat maximum souhaité Acquéreur (mandat de recherche) \*\*

<b>MONTANT DE LA TRANSACTION</b>	<b>HABITATIONS OU BUREAUX T.T.C</b>	<b>LOCAUX COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS, FONDS DE COMMERCE ET CESSION DE BAIL T.T.C</b>	<b>TERRAINS A BATIR T.T.C</b>
<b>Moins de 40.000,00 €</b>	6.000,00 € T.T.C Forfaitaire	7.200,00 € T.T.C Forfaitaire	6.000,00 € T.T.C Forfaitaire
<b>De 40.000,00 € à 59.999,00 €</b>	7.000,00 € T.T.C Forfaitaire	8.400,00 € T.T.C Forfaitaire	7.000,00 € T.T.C Forfaitaire
<b>De 60.000,00 € à 159.999,00 €</b>	8.000,00 € T.T.C Forfaitaire	9.600,00 € T.T.C Forfaitaire	8.000,00 € T.T.C Forfaitaire
<b>Au-delà de 159.999,00 €</b>	5 % T.T.C	6 % T.T.C	5 % T.T.C

\*Barème valable à compter du 01/04/2017

\*\*Notre agence se réserve le droit, en accord avec le Vendeur (mandat de vente) ou de l'Acquéreur (mandat de recherche), de diminuer les présents honoraires d'agence en tenant compte de la particularité de chaque bien et de la concurrence exercée sur la zone de chalandise de notre agence immobilière.

Conformément à la réglementation de la profession d'Agent Immobilier, la rémunération sera à la charge de la partie indiquée sur le mandat de vente ou sur le mandat de recherche.

Pour toute opération exceptionnelle, Demeures & Châteaux, Terres Viticoles, Commerces et opérations d'études de faisabilité de lotissements ou de promotions : Honoraires à partir de 12 % T.T.C avec un maximum de 24 % T.T.C